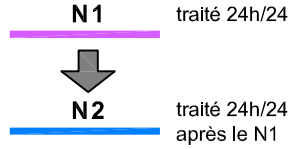


Viabilité Hivernale

Ordre de priorité de traitement du réseau routier départemental



Le reste du réseau N3 est traité uniquement pendant les heures ouvrées et après les N1 et N2



Consultez la carte des conditions de circulation en temps réel sur le site www.yonne.com



Le traitement des Autoroutes A6 - A19 - A5 est géré par l'APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône) et celui des Routes Nationales RN 151 - RN 77 - RN 6 - RN 65 est géré par la DIRCE (Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est)